

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PECHE EN EAUX DOUCES Jeudi 07 juin 2018

### Participants :

Philippe VANCASSEL, Association le Goujon Grand-Synthois  
David BARBER, GRIDLINK, accompagné d'un interprète  
Pascal DERACHE, RTE  
Timothée DEGRACE, Arcadis  
Jérôme LAURENT, Garant CNDP de la concertation jusqu'à l'enquête publique

### INTRODUCTION

Philippe VANCASSEL introduit la réunion en présentant la structure de l'APPMA (Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) le Goujon Grand-Synthois :

- 1 200 pêcheurs sont rattachés (la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué en France après le football) ;
- L'association est agréée au niveau fédéral ;
- L'école de pêche est reconnue nationalement, elle existe depuis 20 ans ;
- Les enfants viennent pour suivre un module de 9 semaines (législation, pratique, perfectionnement), tous les cours sont gratuits ;
- L'association comprend plusieurs compétiteurs également ;
- Le club marche bien, la ville de Grande-Synthe apporte son soutien, le club devrait entrer prochainement dans l'omnisport ;
- Beaucoup de plans d'eau, qui sont en communication les uns avec les autres + 2 grands canaux dont celui de Mardyck ;
- Pour la protection de la ressource, des frayères artificielles sont mises en place.

Puis Philippe VANCASSEL fait visiter l'école aux membres de l'équipe.

Jérôme LAURENT rappelle qu'il y a eu une concertation préalable sur ce projet sous l'égide de la CNDP qui a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vigilance. Un bilan en a été dressé et des enseignements en ont été tirés par les maîtres d'ouvrage. Cette rencontre a lieu dans le cadre d'une nouvelle concertation sur le projet en cours de finalisation qui se déroulera jusqu'à l'enquête publique.

David BARBER, pour Elan Energy expose les objectifs, les caractéristiques et les impacts attendus du projet GridLink avant de passer la parole à Pascal DERACHE, pour RTE, qui concentre son exposé sur le raccordement de GridLink au réseau électrique français, en montrant notamment les documents de travail sur cartes pour ce raccordement. Enfin, Timothée DEGRACE, pour Arcadis, présente les études qui sont menées d'un point de vue de l'étude d'impact sur l'environnement.

### ECHANGES SUR LE PROJET

Par téléphone :  
☎ 03 28 23 52 13

Par mail :  
✉ [info@gridlinkinterconnector.com](mailto:info@gridlinkinterconnector.com)

Plus d'infos sur  
🌐 [www.gridlinkinterconnector.com](http://www.gridlinkinterconnector.com)

Philippe VANCASSEL précise que la période d'éclosion dans les frayères est en février – mars pour beaucoup d'espèces piscicoles sauf le brochet. Le milieu demeurerait sensible jusque fin mai. Il faut par ailleurs assurer la préservation des plantes aquatiques très sujettes aux pollutions.

Philippe VANCASSEL s'interroge sur le risque électrique et la dissipation de chaleur associés aux câbles souterrains. Pascal DERACHE lui présente un extrait de fourreau en PVC ainsi qu'un câble de technologie 90 000 V. Le fourreau sert de protection au câble. De plus, Pascal DERACHE précise que du béton sera coulé autour des fourreaux à plus d'un mètre de profondeur.

Philippe VANCASSEL demande si les travaux peuvent être source de pollutions dans les wateringues, qui iraient ensuite dans les canaux.

Pascal DERACHE répond que des précautions précises sont respectées pour assurer l'absence de pollution. En outre, une étude sur la salinité des eaux du sous-sol est prévue, afin de s'assurer que les rejets en phase travaux ne viennent pas déverser de l'eau salée dans les eaux douces superficielles.

En outre, Pascal DERACHE précise qu'une technique préconisée pour le franchissement des watergangs est l'option du forage horizontal dirigé, qui consiste à passer sous le watergang, minimisant ainsi les risques. Cette technique nécessite la présence d'engins à proximité des wateringues, Pascal DERACHE demande donc si Monsieur VANCASSEL a connaissance d'endroits où les berges seraient particulièrement fragiles.

Monsieur VANCASSEL répond par la négative.

Pascal DERACHE interroge sur l'acceptabilité de la technique de la tranchée. Cela nécessite une dérivation du cours d'eau sur une courte distance ; et cela permet de réaliser les travaux plus rapidement.

Philippe VANCASSEL précise que le passage sous le wateringue lui semble moins risqué.

Timothée DEGRACE demande si des frayères naturelles sont également présentes dans les wateringues.

Philippe VANCASSEL répond par la positive. Ces espaces plus restreints et plus calmes sont en effet favorables à la reproduction des poissons.

Timothée DEGRACE interroge sur la présence d'anguilles, leur statut de protection, et les périodes de pêche.

Philippe VANCASSEL répond que les jeunes anguilles fréquentent les wateringues. La Fédération de Pêche du Nord réalise une étude de suivi de la population d'anguilles. Elle dispose aussi de données sur d'autres espèces, notamment les brochets.

Les anguilles argentées sont interdites de pêche, tout comme la totalité des anguilles de moins de 12 cm.

Concernant l'anguille jaune, la période d'autorisation de pêche dans les wateringues s'étend du 15 février au 15 juillet.

## CONCLUSION

L'équipe du projet remercie Monsieur VANCASSEL pour le temps accordé.

Par téléphone :  
03 28 23 52 13

Par mail :  
info@gridlinkinterconnector.com

Plus d'infos sur  
www.gridlinkinterconnector.com